

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX COTEAUX
2 PLACE TRUCHON**

51220 HERMONVILLE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

(R.C.)

Maître d'ouvrage :

Communauté de communes des deux coteaux
2, place Truchon - 51220 HERMONVILLE

Objet de l'Appel d'Offres :

Travaux d'éclairage public à HERMONVILLE suite à enfouissement des réseaux

Mode de passation :

procédure adaptée

Date limite de remise des offres : Le 25 octobre 2013 à 12h

R.C

Règlement de la Consultation

Article 1 : Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres concerne les travaux d'éclairage public à HERMONVILLE

Article 2 : Condition de l'appel d'offres

2.1 - Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

La présente consultation est une procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

2.2 - Maître de l'ouvrage

Le maître de l'ouvrage est la communauté de communes des deux coteaux.

2.3 - Décomposition en tranches et en lots

sans objet

2.4 Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé dans l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.

2.6 - Délai de validité de offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres

Article 3 : Présentation des offres

3.1 - Deux enveloppes intérieures

3.1/1 - Une première enveloppe intérieure cachetée contenant

La lettre de candidature DC4

La déclaration du candidat DC5

L'attestation sur l'honneur en application des articles 43 44 44-1 et 45 du code des marchés publics et des articles 8 38 de l'ordonnance du 06 juin 2005 si la version DC5 est antérieure à septembre 2005

Références de l'entrepreneur et qualifications

3.1/2 - Une seconde enveloppe contenant :

- un acte d'engagement pour le marché conformément au modèle joint dûment complété et signé, éventuellement accompagné d'autant d'actes de sous-traitance que de sous-traitants présentés à l'agrément,

- un cadre de détail estimatif complété quant au prix.

Article 4 : Jugement des offres

Compétences et moyens du candidat : 35%

Prix des prestations : 45%

Références récentes dans le domaine de travaux similaires : 20%

Article 5 : Conditions d'envoi et de remise des offres

Les offres seront remises conformément aux dispositions ci-dessus.

Les enveloppes intérieures seront numérotées et porteront la mention "Offre pour travaux Eclairage public "Entreprise_____"

La ou les enveloppes extérieures portant la mention et l'adresse suivante :

« Appel d'offres relatif aux travaux d'éclairage public HERMONVILLE »

Monsieur le Président Communauté de communes des Deux Côteaux
2, place Truchon
51220 HERMONVILLE

Elles devront être envoyées par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant le 25 octobre 2013 **à 12 heures** ou être remises contre récépissé au secrétariat de la communauté de communes des 2 coteaux pour le même jour et la même heure.

Article 6 : Renseignements complémentaires

Les dossiers sont à retirer :

- soit au siège de la communauté de communes
- soit télécharger sur le site internet : <http://cc2c.free.f>

A_HERMONVILLE, le 05 octobre 2013

Le Président de la communauté de communes
des Deux Coteaux

Date d'envoi à la publication : le 05 octobre 2013